

L'humanitaire et les pièges de la communication politique au Kivu (de mai 1997 à aujourd'hui)

DEPUIS plusieurs mois déjà les médias distillent des informations inquiétantes souvent contradictoires sur l'évolution de la situation politique et humanitaire dans la région du Kivu. Tous les ingrédients propres à ces zones de tensions y sont regroupés dans un espace géographique réduit comme si quelqu'un y faisait une expérimentation *in vivo*. Le résultat de ces expériences sera certainement explosif. Compte tenu de la rapidité de mise en œuvre par ceux que l'on a longtemps appelés « les rebelles » de nouveaux modes de fonctionnement administratifs, politiques et militaires, il est difficile de croire au caractère spontané et inexpérimenté qui a souvent été attribué au mouvement. Cette région a été dès le départ de l'offensive des troupes de Laurent Désiré Kabila contre le pouvoir de Kinshasa un lieu d'expérimentation pour les futurs gouvernants qui ont pu y tester face aux organisations humanitaires étrangères et aux médias internationaux différents modes d'administration, de relation humaine et de communication politique. L'orchestration, en accord avec les autorités de

Kigali, du retour massif des réfugiés rwandais du Zaïre aux mois de novembre-décembre 1996, alors qu'aucun observateur ne l'avait prévu, laissait déjà entrevoir l'habileté à manipuler ses interlocuteurs qui allait caractériser l'action politique du nouveau pouvoir. L'instauration immédiate dans les régions libérées de cours d'éducation politique, la mise en place même provisoire de nouvelles pièces d'identité, l'installation à tous les postes clés de cadres solidement formés, sont autant d'éléments qui laissent peu de place à l'improvisation et semblent plutôt caractériser un mouvement politique ayant déjà planifié son action.

Nous ne nous attacherons pas ici à commenter l'actualité de la région, mais nous essaierons de comprendre à travers les structures administratives de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) quel type de relations le nouveau gouvernement veut avoir avec le monde extérieur, occidental en particulier. Il est important de constater que, dès la mise en place des premiers organes d'administration, des signaux

forts, relatifs aux types de relations que le nouveau pouvoir voulait avoir avec les étrangers, étaient visibles de tous. Certes la nouvelle administration était plus occupée au printemps 1997 par la conquête de la capitale et par l'effort de guerre que par la mise en place de structures civiles de gestion.

Cependant, certaines règles de fonctionnement avaient déjà été édictées notamment pour régir les interventions des organisations humanitaires, non gouvernementales ou internationales.

L'une de ces règles qui semblait d'abord anodine car déjà connue ailleurs dans ce type de situation, est en fait beaucoup plus ambiguë lorsqu'elle est analysée en tenant compte de certaines attitudes rencontrées chez les interlocuteurs politiques du nouveau pouvoir et chez la plupart des militaires.

Une organisation étrangère s'installant au Kivu doit s'attacher les services d'un « facilitateur ». Un « facilitateur » est un représentant politique de l'AFDL que toute organisation étrangère travaillant en République démocratique du Congo (RDC) doit solliciter pour ses démarches et ses contacts locaux.

L'emploi de ce type de tuteur est courant dans les zones de conflits car il permet parfois effectivement de « faciliter » les déplacements et les contacts dans des situations souvent tendues. Il demeure également pour un nouveau pouvoir politique la solution la plus simple en vue de contrôler les activités d'organisations souvent jugées déstabilisatrices. Mais le contrôle n'est pas le principal motif, pour la simple raison qu'il n'est pas besoin d'implanter quelqu'un au sein d'un organisme pour connaître et suivre ses activités, en particulier dans

cette région ou un Occidental au volant d'un véhicule 4 × 4 neuf couvert d'autocollants indiquant son organisme d'appartenance à peu de chance de passer inaperçu.

La pratique, conditionnée par le contexte de cette drôle de guerre, même sur une durée très courte, a imposé une autre utilisation de ce « facilitateur ».

D'une sorte d'interprète des nouvelles us et coutumes en vigueur dans la région, sans lequel l'étranger risquait de se heurter à des problèmes de compréhension, le « facilitateur » est devenu indispensable. Sans son aide, bien souvent de pure forme, toute relation avec les autorités locales ou avec certains Congolais passés par le moule des cours d'éducation politique devenait impossible, et toute communication coupée, l'interlocuteur feignant de ne pas voir ou ne pas comprendre la personne qui s'adressait à lui. Cette incompréhension, cette barrière à toute relation de communication n'est pas immédiatement perceptible comme quelque chose de volontaire. L'enfant en uniforme qui vous interdit une route en hurlant, le fonctionnaire qui vous refuse un document, le simple commerçant qui détourne les yeux pourraient en effet avoir des problèmes de langue ou une réelle rancœur à l'égard de ce que vous représentez. Le refus de communiquer pourrait n'être qu'un mode réflexe d'attaque ou de défense personnel contre l'inconnu. Mais ces visages fermés, ces yeux fixant un point en évitant les vôtres ne sont pas l'expression du mépris ou de la défiance d'un individu pour ce que vous pouvez être, mais l'incarnation d'une volonté politique de fermeture et l'emprise de ses discours sur une partie de la population. Cette attitude est dictée,

c'est un peuple que l'on essaie de fermer à l'autre. En effet, lorsque de retour le lendemain, accompagné par le « facilitateur », tout s'arrange dans la même langue et les mêmes termes que vous aviez employés, le caractère volontaire et extérieur de ces obstacles à la communication devient évident.

La première interprétation que l'on pourrait donner serait de dire que ces refus de communiquer directement avec un étranger sont motivés par la crainte d'être accusé de collaboration avec des pays que le nouveau pouvoir condamne régulièrement sur les ondes. Cette explication pourrait être satisfaisante si la majorité des Congolais rencontrés dans la région réagissaient ainsi, mais ce besoin d'avoir recours à un intermédiaire n'est que le fait des gens les plus impliqués sur le plan politique, qui, par leur fonction même ou leur allégeance au régime, n'ont rien à craindre des nouvelles autorités. La plupart des interlocuteurs que l'on rencontre au Kivu ont une relation d'échange normale lors d'entretiens qu'ils soient professionnels ou informels.

Il est d'ailleurs intéressant de noter l'esprit d'ouverture des habitants du Kivu, situé au carrefour de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi, cette province congolaise vit au rythme du commerce avec ses voisins et des migrations de population. La présence dans la région depuis 1994 de camps de réfugiés rwandais qui servaient de base arrière pour de nombreux miliciens et membres des ex-Forces armées rwandaises n'a pas provoqué de phénomène de rejet de la part de la population locale comme c'est souvent le cas lors d'une implantation rapide et massive d'étrangers. Bien au contraire, des liens se sont souvent tissés et les exactions commi-

ses par les militaires de l'AFDL contre les réfugiés ont été durement ressenties. Le gouvernement est d'ailleurs bien conscient de l'opposition potentielle qui pourrait se constituer au Kivu, l'absence de liesse spontanée à Goma lors de la prise de Kinshasa avait donné lieu quelques jours plus tard à une manifestation encadrée et rendue quasi obligatoire par les nouvelles autorités. Le fait d'imposer un « facilitateur » est une façon de limiter la communication directe, d'éviter que des liens se créent, que des opinions s'échangent. Ces impératifs sont d'autant plus importants dans une région qui n'est pas soumise politiquement. Ce type d'attitude est donc bien chargé d'une symbolique politique propre. Les cas les plus révélateurs de refus de communication directe ont été ceux relevés au cours d'entretien avec des cadres du plus haut niveau au sein de l'appareil politique de l'AFDL. Ces derniers, lors d'entretiens en tête à tête, monologuent en regardant le « facilitateur » qui demeure muet pendant toute la conversation, à aucun moment l'interlocuteur étranger n'est l'objet d'un regard ; formuler une réponse, poser une question devient impossible. Une autre forme de ce non-dialogue est d'imposer à son interlocuteur d'écouter une conversation au cours de laquelle il est question de lui en des termes très péjoratifs, sans que bien sûr il soit sollicité pour répondre. Peu importe en fait le raffinement de la technique, ce qui compte c'est d'imposer quelque chose sans réponse possible, ignorer l'autre. Ici encore, il est important de souligner que lorsqu'il était possible d'accéder directement à une autorité administrative supérieure, qui avait pu par l'importance de son implan-

tation locale ou d'un indispensable savoir-faire rester en place et garder une certaine indépendance politique, le dialogue pouvait enfin se nouer. Ce type d'opportunité est devenu d'autant plus rare que progressivement des cadres du parti ont été mis en place à tous les échelons.

De nouvelles autorités qui veulent marquer leur indépendance, leur importance ont bien d'autres moyens, à commencer simplement par retarder ou refuser un entretien. Mais le refus de dialoguer, tout en conservant l'interlocuteur devant soi est une forme poussée de mépris de l'autre qui permet, tout en laissant croire à l'ouverture possible, de verrouiller en fait toute évolution de relation. Ce type d'attitude est particulièrement efficace lorsqu'on sait que son interlocuteur ne partira pas. C'est le cas des organisations humanitaires internationales ou non gouvernementales qui se doivent de rester là où sont les victimes ou de gouvernements qui veulent s'implanter pour des impératifs économiques. Les exemples récents dans la région nous montrent que cette technique d'ouverture/fermeture est appliquée à bien plus que les rapports humains entre les cadres de l'AFDL et les intervenants étrangers mais aux rapports politiques avec l'étranger ainsi qu'à des régions entières.

Dans la région du Kivu, l'attaque violente perpétrée par des hommes en uniformes de l'AFDL dont a été victime une responsable de l'UNICEF et son équipe, le rackets exercé contre les Congolais travaillant pour des organisations internationales, la limitation de l'accès aux soins selon l'appartenance ethnique, la destruction de villages soupçonnés de fournir un gîte aux Forces armées zaïroises et Forces

armées rwandaises (au nord de Goma), la fermeture de certaines régions pour permettre d'éliminer toute résistance (dans l'est zaïrois) ou leur isolement pour limiter l'influence d'une éventuelle opposition politique (Kasaï oriental), la limitation de tout mouvement politique et la chasse à l'opposant à Kinshasa, l'exécution publique le 27 janvier 1998 de 21 militaires sont des éléments parmi d'autres qui n'ont rien d'actes isolés ou incontrôlés. Ces faits doivent être analysés comme faisant partie de cette politique qui repousse toujours un peu plus loin, pour mieux établir la domination d'un groupe, les limites du tolérable pour sa population et les différents partenaires régionaux et internationaux.

Les organisations non gouvernementales se sont laissées piéger par les ouvertures faites par les nouvelles autorités. Il s'agissait en fait de chemins bien balisés qui ont permis par exemple la mise en place d'un rapatriement par voie aérienne des réfugiés hutu vers le Rwanda. Opération pour laquelle aucun intervenant humanitaire n'a pu avoir d'assurances quant au sort réservé aux réfugiés par les autorités de Kigali.

L'Union européenne au mois de juillet 1997 notait « avec satisfaction la volonté des autorités congolaises de fonder leurs actions sur la démocratie et les Droits de l'homme ». Quelle réussite pour le gouvernement congolais d'avoir obtenu cette déclaration à un moment où de nombreux témoins condamnaient les massacres de civils perpétrés par l'AFDL !

Les obstacles constamment dressés en travers du chemin de la commission chargé par l'ONU d'enquêter sur les massacres qui auraient été perpétrés dans l'est zaï-

rois sont, là encore, significatifs des relations que le gouvernement de Kinshasa développe actuellement. Les protestations demeurent encore très diplomatiques.

Il est très facile de critiquer une politique gouvernementale, en particulier dans la période difficile d'installation d'un nouveau régime après une guerre civile. Cependant on ne peut que s'inquiéter lorsqu'un gouvernement refuse tout dialogue, que ses responsables s'enferment dans une attitude de

mépris vis-à-vis de l'étranger et que sa population est endoctrinée. Cette rupture du dialogue avec le monde extérieur, volontaire ou contrainte, ne peut qu'aboutir à une attitude de défiance ou de peur vis-à-vis de l'autre que l'on se refuse à connaître et à reconnaître. A l'échelle d'un pays cela mène souvent à la haine, puis à la guerre.

Un acteur de l'aide internationale